

VISAGES DE LA DENSITÉ : MORGES, PALÉZIEUX, BALLENS, CHÂTEAU D'OEX, BIÈRE, ECHALLENS, VILLARS/OLLON

1. DESCRIPTIF

La recherche de la densité est au centre des préoccupations lorsqu'il s'agit de faire le lien entre urbanisation et mobilité. Considérée comme un frein à l'étalement urbain, la densification du territoire permet dès lors également de diminuer le nombre de déplacements ainsi que la consommation d'énergies non renouvelables. Aussi, les lieux centraux bien desservis par les transports publics (dans un rayon de 300 à 500 mètres autour des haltes et des gares) devraient être densifiés en priorité. Quelles sont alors les densités judicieuses à appliquer à des sites bien desservis par les transports publics mais situés dans des contextes très différents (urbain, suburbain, villageois) ?

Cette étude tente de répondre à cette question, en se référant à deux formes complémentaires de densité : le coefficient d'utilisation du sol (CUS) ainsi que la densité humaine par hectare (habitants + emplois / surface du terrain). L'étude s'est effectuée en trois étapes :

1. Détermination et analyse en profondeur d'un corpus de cas d'études, établi à partir de critères tels que le type de commune (urbain, péri-urbain, villageois, etc.), le type de gare et les axes de transports. Les sites sélectionnés sont Morges – gare CFF, Echallens – gare du LEB, Ballens et Bière-gare du BAM, Bex – gare CFF et BVB, Palézieux – gare CFF, Château d'Oex et Villars/Ollon – MOB et BVB.
2. Recensement d'un échantillon de formes urbaines (villas, locatifs, etc.) illustrées sous forme de fiches.
3. Identification et analyse des formes urbaines spécifiques à chaque cas d'étude :
 - a. analyse de la qualité des espaces publics situés à l'intérieur du rayon de 50 mètres autour de la gare ;
 - b. proposition de solutions de densification et recommandations.

Enfin, des exemples de densification urbaine dans d'autres villes suisses et d'autres pays sont mentionnés en fin de document.

2. RÉFÉRENCES

Auteurs:	LAMA, DELAMA, Lausanne EPFL-Genève DELAMA
Date:	Mai 2005 (rapport final)
Mandataire:	Agence DELAMA Sàrl, rue du Tunnel 7, CH-1227 Carouge
Mesures concernées:	A11, B11, B12